



## Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire Du vendredi 4 septembre 2020

### Étaient présents :

#### Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement  
Philippe BRUNEL, adjoint, directeur administratif et financier  
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint  
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir  
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

#### Les représentants des personnels

Anne LAMBLING, enseignante du primaire, liste d'union 1<sup>er</sup> degré  
Houyam BOUDAOUINE, enseignante du secondaire, liste d'union LVH  
Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP  
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-SEP  
Sophie VILLAUMÉ, enseignante du secondaire, liste SNES-SEP  
Emmanuel SPHAN-QUATREBOEUF, personnel administratif et technique, liste AARTIS

#### Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves  
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE (en Visio)  
Ghizlane BOULOUART, UCPE en Visio)  
Christèle LELOIX EN-NACIRI, APEMA  
Juliette RAHMOUNI, APEMA  
- Les représentants des élèves  
Dina FAWZI,  
Mamoun MOUHYI,

#### Les autres membres à titre consultatif :

Christophe CHAILLOT, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité locale

### Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle  
Philippe CASENAVE, Consul de France à Marrakech  
Qamar MOUNCEF, TES2, vice-présidente du CVL

Bérangère EL ANBASSI, conseillère consulaire de la circonscription  
Geneviève EULOGE, conseillère consulaire de la circonscription  
Max GEORGANDELIS, conseiller consulaire de la circonscription

### Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 25 juin 2020 (pour adoption)
2. Protocole sanitaire (pour avis)
3. Organisation de la rentrée et des enseignements (pour avis)

### **1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du jeudi 25 juin 2020 (pour avis)**

**POUR :16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

### **2. Protocole sanitaire (pour avis)**

Le proviseur rappelle que le protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale marocaine a été publié le vendredi 31 août et qu'il précise que pour l'année scolaire 2020-2021 la règle sera l'enseignement en présence des élèves mais que compte tenu de la situation sanitaire en ce début d'année scolaire, la règle est inversée dans l'attente d'une amélioration de cette dernière et qu'ainsi pour cette rentrée la règle sera l'enseignement à distance et que sur demande les parents pourront demander à ce que leurs enfants soient accueillis en présentiel dans le respect d'un protocole sanitaire strict prévoyant notamment :

- ) Le respect strict de la distanciation physique d'un mètre
- ) La limitation du nombre d'élèves par classe
- ) L'application des gestes barrières
- ) Le port du masque pour les adultes et les élèves à partir du CM1
- ) La limitation du brassage des élèves
- ) La désinfection systématique des locaux
- ) Une information de la communauté scolaire

L'établissement a donc, d'une part, sonder les familles concernant leur intention et d'autre part établi un protocole sanitaire strict

Concernant le sondage nous avons environ 92% des élèves qui souhaitent revenir en présentiel et 8% qui souhaitent un enseignement à distance, ce qui représente environ 170 élèves mais ce sondage devra être affiné car nous avons beaucoup plus de réponses que d'élèves inscrits suite aux très nombreux départs annoncés depuis la rentrée (au moins 60 élèves déjà). On peut supposer donc que parmi ceux qui ont choisi le distanciel se trouvent des élèves ayant fait le choix de quitter l'établissement pour le CNED

Si on détaille et compte tenu des réserves émises plus haut, il y aurait : 173

53 élèves de lycée

56 élèves de collège

59 élèves d'élémentaire

5 élèves de maternelle

En ce qui concerne le protocole sanitaire, joint en annexe, le proviseur rappelle que ce dernier a été présenté aux enseignants dans ces grandes lignes et a été amendé et approuvé lors de la CHSCT qui s'est tenue le 3 septembre au lycée

Le document présenté cet après-midi est donc le document définitif, et il sera annexé à ce compte-rendu et diffusé à l'ensemble de la communauté scolaire

Les principales mesures sont :

- ) Port du masque obligatoire pour tous les élèves à partir du CM1 et les adultes. Conseillé pour les enfants du CP au CE2
- ) Prise de température et désinfection de tous les adultes entrant dans l'établissement
- ) Régulation de l'entrée des visiteurs et installation de vitres en plexiglas protégeant les visiteurs et les personnels accueillant du public. À la demande des professeurs des écoles qui le souhaitent ce dispositif sera installé également sur leur bureau de salle de classe
- ) Application des gestes barrières et éducation au lavage des mains. Mise en place d'une « brigade lavage des mains »
- ) Installation de très nombreux distributeurs de gel hydro-alcoolique (entrée des bâtiments, circulation set salles de classe).
- ) Aération et ventilation régulière des locaux y compris les salles de classe
- ) Régulation des flux d'entrée et de sortie des élèves
- ) Régulation des circulations
- ) Salles fixes (sauf enseignements spécialisés). Ce sont donc les enseignants qui se déplacent plutôt que les élèves
- ) Cours de récréation dédiées par bâtiments
- ) Protocoles spécifiques pour les salles de TP et la pratique de l'EPS
- ) Protocole de nettoyage et désinfections des locaux (2 fois par jour à minima)
- ) Protocole infirmerie précisant la conduite à tenir en cas de cas suspect
- ) Communication et information de l'ensemble de la communauté éducative
- ) Régulation régulière du protocole sanitaire

Le proviseur ouvre le débat avec les membres du conseil

Les représentants des personnels émettent des réserves concernant les climatiseurs dans les salles de classe. L'interrogation porte surtout sur les climatiseurs split-system qui se trouvent prioritairement dans des salles du bâtiment A. Après échanges il est décidé, afin de rassurer les utilisateurs, qu'ils pouvaient à titre exceptionnel, et malgré l'impact sur l'émission des gaz à effet de serre, utiliser ces derniers fenêtres ouverts... Pour les autres systèmes toutes les garanties ont été apportées par les constructeurs et bureaux d'études.

Un représentant UCPE des parents pose la question des rampes d'escaliers. En réponse le DAF de l'établissement rappelle que le protocole sanitaire prévoit que « les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains sont nettoyées et désinfectées deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement souillées ». Ce représentant insiste également, à juste raison, de communiquer sur ce protocole auprès des parents afin de les rassurer, ce qui sera fait avec un envoi du protocole sanitaire à tous les parents

Le proviseur rappelle également la charge de travail supplémentaire que cela représente pour les équipes techniques de l'établissement, qu'il remercie chaleureusement. Un prestataire extérieur chargé de veiller à la bonne application du protocole sanitaire sera prochainement recruté par l'établissement, qui va engager des moyens financiers très importants pour la bonne réussite de cette rentrée scolaire

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

3

### 3. Organisation de la rentrée et des enseignements (pour avis)

Compte tenu du très grand nombre de parents qui souhaite que l'enseignement se déroule en présentiel (92%) et du protocole sanitaire, l'établissement a établi un protocole pédagogique hybride permettant le retour des élèves en classe qui est une priorité pédagogique absolue.

Les objectifs pour cette rentrée :

- ) Le retour en classe : réapprendre à se connaître, à connaître les autres et à communiquer et interagir avec eux. Ritualiser le retour dans l'établissement, ainsi les élèves viendront tous les jours au LVH, souvent pour une demi-journée mais tous les jours, sauf le mercredi pour les primaires
- ) Conforter les compétences langagières dans toutes les disciplines et à tous les niveaux : productions d'élèves, prestations orales en interaction et en réception
- ) Consolider les apprentissages des élèves en identifiant les besoins en apportant une réponse personnalisée
- ) Privilégier les temps de mise en activité des élèves
- ) Fédérer les groupes et développer l'entraide entre pairs
- ) Poursuivre l'élévation générale du niveau de compétences.
- ) Sensibiliser à l'urgence climatique

L'établissement a souhaité privilégier le retour en présentiel des élèves tout en rassurant les familles et en garantissant les conditions optimales de sécurité

Le protocole pédagogique a fait l'objet de concertations que ce soit au premier degré qu'au second degré (représentants des personnels, conseil pédagogique, conseil de maitres et ce soir conseil d'établissement).

Les principes retenus :

- ) Fonctionnement en demi-groupes : alternance présentiel et accompagnement à distance
- ) Présence quotidienne dans l'établissement des élèves qui ont fait le choix du présentiel
- ) Pour le premier degré : 1 groupe lundi et mardi matin et jeudi et vendredi après-midi. L'autre groupe lundi et mardi après-midi et jeudi et vendredi matin
- ) Pour le second degré : 1 groupe le matin et l'autre l'après-midi en semaine 1 et on inverse en semaine 2
- ) Pour le premier degré le distanciel sera assuré pour ceux qui ne souhaitent pas revenir dans l'établissement prioritairement par des vacataires. Des informations seront envoyées aux familles concernées durant la semaine de la rentrée.
- ) Pour le second degré les enseignants vont proposer aux élèves des progressions sur deux semaines en utilisant Classroom et la présence en classe consistera prioritairement à accompagner les élèves dans les apprentissages, à revenir sur des points du cours distribués en amont, à corriger les exercices et à revenir et lever les difficultés rencontrées

Le proviseur donne la parole à madame la directrice de l'école Renoir et à monsieur le proviseur-adjoint pour détailler les protocoles respectifs.

Concernant le protocole pédagogique du premier degré, un représentant des parents APEMA regrette l'absence d'horaires communs entre le premier et le second degré. Elle demande que les horaires du premier degré soient calés sur ceux du second, à savoir 9h-12h et 14h-17h. Des explications sont données sur ce choix, notamment la volonté de ne pas faire sortir trop tard les jeunes élèves ou la volonté de réguler les flux d'entrées et de sorties. Il est convenu de faire une évaluation du dispositif à la fin des premières semaines de sa mise en œuvre afin de voir s'il convient de le modifier.

Pour le second degré des exemples d'emplois du temps sont projetés. Monsieur le proviseur adjoint insistant sur la volonté de faire venir les élèves du lycée le plus souvent possible en classe dans le respect du protocole sanitaire. Ainsi des élèves du cycle terminal viendront matin et après-midi à certains moments et pourront avoir jusqu'à 22 ou 23h en présentiel.

Pour les collégiens, dans la mesure où la volonté de l'établissement était de privilégier les matinées afin d'alléger les après-midis, il y aura nécessairement des décalages entre les semaines A et le semaines B

**POUR :16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

En conclusion le proviseur tient à souligner l'investissement remarquable des équipes de l'établissement : les équipes techniques comme mentionné plus haut mais aussi les équipes enseignantes qui répondent à chaque fois présentes pour adapter leurs choix pédagogiques. Il les remercie chaleureusement.

Il se félicite aussi du dialogue très constructif avec les associations de parents d'élèves.

Il rappelle enfin la nécessité d'une solidarité sans faille entre tous les membres de la communauté éducative pour faire en sorte que cette année scolaire soit pleinement réussie malgré le contexte sanitaire.

Serge Faure

Proviseur